

Fondation de prévoyance en  
faveur du personnel de DuPont de  
Nemours International Sàrl  
Le Grand-Saconnex

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation

sur les comptes annuels 2020

# Rapport de l'organe de révision

## au Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel de DuPont de Nemours International Sàrl Le Grand-Saconnex

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel de DuPont de Nemours International Sàrl, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Lienhard  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Yoan Verly

Lausanne, le 1 octobre 2021

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



Comptes annuels 2020  
**Fondation de prévoyance en faveur du  
personnel de DuPont de Nemours  
International Sàrl**

28.09.2021

---

A l'attention de

Fondation de prévoyance en faveur du personnel de DuPont de  
Nemours International Sàrl

Préparé par

Suisse SA

---

# Bilan au 31.12.2020

		31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
<b>ACTIF</b>	Réf.		
<b>Placements</b>			
— Liquidités		7'702'984.64	13'116'543.74
— Placements monétaires		0.00	446'645'962.10
— Obligations (yc fonds de placements)		558'387'254.00	324'178'678.64
— Private Equity		2'015'167.00	2'198'843.02
— Placements alternatifs		214'640'480.00	214'375'760.53
— Placements immobiliers directs		65'668'000.00	62'266'000.00
		<b>848'413'885.64</b>	<b>1'062'781'788.03</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	VII 1	<b>771'203.49</b>	<b>2'377'459.12</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>849'185'089.13</b>	<b>1'065'159'247.15</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>			
— C/c assurance		0.00	679.00
— Placements auprès de l'employeur	VI 9	17'386.90	16'769.75
— Prestations de libre passage et rentes		233'806.00	6'804'821.60
— Sortie collective Swiss Life		22'903'011.00	201'335'591.85
		<b>23'154'203.90</b>	<b>208'157'862.20</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	VII 2	<b>354'424.90</b>	<b>383'680.77</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation</b>	V 10	<b>25'319'786.18</b>	<b>48'222'797.18</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation</b>	V 10	<b>93'469'849.82</b>	<b>96'494'202.82</b>
<b>Provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
— Capitaux de prévoyance des assurés actifs et inactifs	V 3	0.00	0.00
— Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	V 5	762'547'844.00	803'894'907.00
— Provisions techniques	V 6	4'500'000.00	4'500'000.00
		<b>767'047'844.00</b>	<b>808'394'907.00</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	VI 3	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Capital de la fondation/fonds libres/Découvert</b>			
— Situation en début de période		-96'494'202.82	-38'014'841.08
— Excédent des produits/charges		36'333'183.15	-58'479'361.74
		<b>-60'161'019.67</b>	<b>-96'494'202.82</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>849'185'089.13</b>	<b>1'065'159'247.15</b>

# Compte d'exploitation 2020

	Réf.	2020 CHF	2019 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>			
— Cotisations des salariés		0.00	3'208'609.35
— Cotisations d'employeur		0.00	11'230'129.50
— Contributions spéciales (TPG & PPT)		0.00	18'552'131.03
— Contributions volontaires		0.00	6'588'354.23
— Contributions uniques pour retraites anticipées		0.00	6'109'722.00
— Primes uniques et rachats		146'416.00	502'443.80
— Cotisations spéciales employeur (dispositions transitoires)		0.00	25'969'000.00
— Cotisations spéciales employeur (caisse de rentiers)		0.00	144'717'000.00
— Contributions employeur (restructuration)		0.00	6'158'337.00
— Contributions spéciales employeur		3'024'353.00	3'115'324.00
— Prélèvement de la RCE pour le financement du au découvert imputable aux assurés sortants		-3'024'353.00	0.00
— Subside du fonds de garantie		0.00	111'602.35
		<b>146'416.00</b>	<b>226'262'653.26</b>
<b>Prestations d'entrée</b>			
— Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		0.00	313'487.50
		<b>0.00</b>	<b>313'487.50</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>146'416.00</b>	<b>226'576'140.76</b>
<b>Prestations réglementaires</b>			
— Rentes de vieillesse		-40'988'612.00	-45'016'774.83
— Rentes de survivants		-4'834'012.80	-4'835'638.90
— Rentes d'invalidité		-387'058.00	-612'392.00
— Rentes d'enfants		-118'221.00	-139'164.00
— Rentes de divorcés		-63'648.00	-63'648.00
— Prestations en capital à la retraite		0.00	-11'028'771.55
— Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-11'149.00	0.00
		<b>-46'402'700.80</b>	<b>-61'696'389.28</b>
<b>Prestations extra-réglementaires</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Prestations de sortie</b>			
— Prestations de libre passage en cas de sortie		0.00	-14'486'354.90
— Sortie collective Swiss Life		-22'903'602.50	-201'335'591.85
— Intérêts sur prestations de libre passage		-23'044.40	-61'549.45
— Versements anticipés pour EPL/divorce		0.00	-956'944.40
		<b>-22'926'646.90</b>	<b>-216'840'440.60</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-69'329'347.70</b>	<b>-278'536'829.88</b>
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>			
— Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs et inactifs		0.00	196'301'839.25
— Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes		41'347'063.00	-202'526'317.00
— Dissolution/Constitution de provisions techniques		0.00	57'371'000.00
— Rémunération du capital épargne AVC		0.00	-1'159'025.55

	Réf.	2020 CHF	2019 CHF
— Dissolution/Constitution de réserves de cotisations d'employeur sans renonciation (RCE)		22'903'011.00	-48'222'797.18
— Dissolution/Constitution de réserves de cotisations d'employeur assortie d'une renonciation (RCE)		3'024'353.00	-74'294'202.82
		<b>67'274'427.00</b>	<b>-72'529'503.30</b>
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	VII 4	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Charges d'assurance</b>			
— Primes d'assurance risque		0.00	-47'294.00
— Primes d'assurance frais		0.00	-10'910.00
— Cotisations au fonds de garantie		-23'201.35	-52'121.25
		<b>-23'201.35</b>	<b>-110'325.25</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-1'931'706.05</b>	<b>-124'600'517.67</b>
<b>Résultat net des placements</b>			
— Liquidités		-101'444.85	-996'618.17
— Placements monétaires		-910'580.59	-948'902.56
— Obligations (yc fonds de placements)		22'616'122.46	14'245'420.14
— Actions (yc fonds de placements)		346'000.00	39'073'907.29
— Private Equity		-219'557.48	-107'469.00
— Placements alternatifs		13'003'957.94	9'121'589.51
— Placements immobiliers directs		5'395'200.15	11'926'809.75
— Frais TER		2'605'157.55	0.00
— Honoraires de gestion de fortune		-3'782'603.00	-5'206'247.25
	VI 7	<b>38'952'252.18</b>	<b>67'108'489.71</b>
<b>Dissolution/Constitution de provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres produits</b>		<b>8'400.40</b>	<b>15'753.70</b>
<b>Autres frais</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Frais d'administration</b>			
— Administration générale		-136'085.81	-122'154.61
— Frais de gestion		-231'692.91	-372'093.56
— Frais de l'expert		-233'978.40	-450'077.80
— Frais autorité de surveillance		-24'323.80	-14'043.15
— Frais organe de révision		-69'682.46	-44'718.36
	VII 3	<b>-695'763.38</b>	<b>-1'003'087.48</b>
<b>Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>36'333'183.15</b>	<b>-58'479'361.74</b>
<b>Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	VI 3	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Excédent des produits/Excédent des charges</b>		<b>36'333'183.15</b>	<b>-58'479'361.74</b>

# Annexe

---

## **I Bases et organisation**

### **I 1 Forme juridique et but**

La "Fondation de prévoyance en faveur du personnel de DuPont de Nemours International Sàrl" (la "Fondation"), une fondation au sens des articles 80 et suivants CC, 331 CO et 48 alinéa 2 LPP.

La Fondation a pour but de fournir à ses bénéficiaires de rentes ainsi qu'à leurs survivants des prestations contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, fixées par voie réglementaire, ainsi que le cas échéant de prémunir les employés de la société Fondatrice contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès, en assurant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement applicable.

La Fondation peut également étendre son activité aux éventuels employés de toutes succursales ou entreprises affiliées, en Suisse, à la société Fondatrice.

Les prestations, le mode de financement et l'organisation sont déterminées par un ou plusieurs règlements soumis à l'approbation de la société Fondatrice et de l'autorité de surveillance, qui pourront être modifiés en tout temps par le conseil de fondation, pour autant que les droits acquis des bénéficiaires soient respectés.

Avec effet au 01.01.2020, les employés, qui au 31.12.2019 étaient des assurés actifs de la Fondation, sont assurés dans un plan de prévoyance en primauté de cotisations auprès de la Fondation collective LPP Swiss Life. Par conséquent, seuls les bénéficiaires de rentes restent assurés dans la Fondation et cette dernière devient ainsi une Caisse de rentiers.

### **I 2 Enregistrement LPP et fonds de garantie**

La Fondation est inscrite au registre du commerce et au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité cantonale de surveillance des Fondations et des Institutions de prévoyance du canton de Genève.

Par cette inscription, elle s'engage à satisfaire aux exigences minimales de la LPP.

La Fondation cotise au fonds de garantie LPP.

### **I 3 Indication des actes et des règlements**

---

<b>Documents</b>	<b>Entrée en vigueur</b>	<b>Approbation par le Conseil de fondation / le Commissaire</b>
Statuts	Dernière modification le 10.07.2012	En cours de modification
Règlement de prévoyance en primauté des prestations	01.01.2020	28.09.2020
Règlement de prévoyance en primauté des cotisations	01.01.2020	28.09.2020
Règlement sur les engagements de prévoyance	31.12.2019	09.12.2019
Règlement de placement	01.07.2020	17.05.2021
Règlement de liquidation partielle	Rétroactive au 01.06.2009	05.02.2010; approuvé par l'autorité de surveillance le 22.11.2010
Règlement d'organisation	01.11.2019	04.11.2019

---

#### ***I 4 Organe suprême, gestion et droit à la signature***

<b>Conseil de fondation</b>		<b>Fonction</b>	<b>Représentation</b>	<b>Mode de signature</b>
NEWTON	Christopher	Président jusqu'au 31.10.2020	Employeur	collective à 2
SCHRIBER	Patrick	Membre	Employeur	collective à 2

Par décision du 31 janvier 2020, l'autorité de surveillance a nommé Me Rayan Houdrouge (Lenz & Staehelin) commissaire de la Fondation avec signature individuelle. Les membres du Conseil de fondation restent en place mais leurs pouvoirs de représentation sont révoqués. Le Commissaire remplace le Conseil de fondation dans ses tâches de gestion avec pour mission de gérer la Fondation selon les dispositions légales et statutaires. Le commissaire aura en outre pour mission de mettre en œuvre la liquidation partielle de la Fondation et de prendre les mesures nécessaires en vue de reconstituer un Conseil de fondation.

#### ***I 5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance***

Expert en prévoyance professionnelle	Titulaire du mandat d'expert:	Aon Suisse SA Av. Edouard Rod 4 1260 Nyon
	Experte exécutante:	Nadine Pavarotti
Gestion technique, administrative et comptable		Aon Suisse SA Av. Edouard-Dubois 20 2000 Neuchâtel
Organe de révision		PricewaterhouseCoopers SA Av. C.-F- Ramuz 45 1001 Lausanne
Autorité de surveillance		ASFIP - autorité cantonale de surveillance des Fondations et des Institutions de prévoyance 1211 Genève
Consultant en investissements		Mercer (Switzerland) SA

Comité d'investissements : suite à la décision de l'autorité de surveillance du 31 janvier 2020 de nommer un commissaire pour la Fondation, toutes les activités qui incombait au Comité d'investissement sont désormais traitées par le Commissaire.

## I 6 Employeurs affiliés

- DuPont de Nemours International Sàrl, Fondatrice
- DuPont International Operations Sàrl jusqu'au 31.12.2019
- Pioneer Hi-Bred (Switzerland) SA jusqu'au 31.12.2019
- Solae Europe SA jusqu'au 31.12.2019
- DuPont Performance Materials International Sàrl jusqu'au 31.03.2019
- DuPont Specialty Products Operations Sàrl jusqu'au 31.12.2019

Dans le cadre de la sortie de la Fondation de l'ensemble des assurés actifs au 31.12.2019 pour une affiliation à la Fondation collective LPP Swiss Life au 01.01.2020, les employeurs affiliés à la Fondation ont résilié leur convention d'affiliation avec effet au 31.12.2019. La Fondatrice a par ailleurs notifié la Fondation que l'assurance de ses assurés actifs dans le plan de prévoyance en primauté des prestations au sein de la Fondation prendra fin au 31.12.2019.

Ces résiliations sont réputées « partielles » dans la mesure où elles déploient leurs effets pour l'ensemble du personnel de l'Employeur assuré auprès de la Fondation à la date de résiliation mais demeure et continue de déployer ses effets pour les bénéficiaires de rentes maintenus dans la Fondation. Il en va de même pour la Fondatrice.

Nombre d'assurés par employeur affilié:

<b>Assurés actifs et inactifs</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
DuPont de Nemours International Sàrl	0	30
DuPont International Operations Sàrl	0	30
Pioneer Hi-Bred (Switzerland) SA	0	12
Solae Europe SA	0	9
DuPont Specialty Products Operations Sàrl	0	142
Sortie collective vers Swiss Life	0	-223
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## // Membres actifs et bénéficiaires de rentes

### // 1 Assurés actifs et inactifs

Assurés actifs et inactifs	31.12.2020	31.12.2019
Hommes	0	152
Femmes	0	71
Sortie collective Swiss Life	0	-223
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Commentaire:** Depuis le 31.12.2019, l'effectif ne compte plus d'assuré actif ni d'assuré inactif.

L'évolution des assurés actifs se détaille comme suit :

Evolution des assurés actifs	2020	2019
<b>Nombre d'actifs au début de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>277</b>
Affiliations	0	0
Démissions	0	-25
Départs en retraite	0	-29
Cas d'invalidité à 100 %	0	0
Décès	0	0
Transfert assurés inactifs	0	0
Sortie collective vers Swiss Life	0	-223
<b>Nombre d'actifs à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'évolution des assurés inactifs se détaille comme suit:

Evolution des assurés inactifs	2020	2019
<b>Nombre d'inactifs au début de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Nouvelles entrées	0	0
Démissions	0	-9
Départs en retraite	0	-3
Cas d'invalidité à 100 %	0	0
Décès	0	0
Transfert assurés actifs	0	0
<b>Nombre d'inactifs à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## II 2 Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes	31.12.2020	31.12.2019
Retraités	661	688
Invalides	10	11
Conjoints	169	161
Enfants	27	31
<b>Total</b>	<b>867</b>	<b>891</b>

**Commentaire:** Au 31.12.2020, parmi les 661 retraités, 25 sont au bénéfice d'une rente-pont. Au 31.12.2019, parmi les 688 retraités, 28 étaient au bénéfice d'une rente-pont. Les invalides partiels sont comptés pour un. Au 31.12.2020, parmi les conjoints, un est au bénéfice d'une rente de conjoint divorcé.

L'effectif des bénéficiaires de rentes a évolué comme suit:

Evolution des bénéficiaires de rentes	2020	2019
<b>Nombre de bénéficiaires au début de l'exercice</b>	<b>891</b>	<b>875</b>
Nouveaux bénéficiaires:		
Retraités	1	33
Invalides	0	2
Conjoints	15	15
Enfants	2	10
Disparition de bénéficiaires:		
Décès de retraités	-28	-31
Réactivations, retraites ou décès d'invalides <sup>(1)</sup>	-1	-1
Décès de conjoints <sup>(2)</sup>	-7	-7
Arrivées à échéance de rentes d'enfants	-6	-5
<b>Nombre de bénéficiaires de rentes à la fin de l'exercice</b>	<b>867</b>	<b>891</b>

<sup>(1)</sup> Une rente d'invalidité est arrivée à échéance durant l'exercice 2020 ; l'assuré est donc passé du statut d'invalidé à retraité.

<sup>(2)</sup> Une rente de conjoint est arrivée à échéance en 2020 car le Conseil de fondation a accepté le paiement en capital de la réserve mathématique de la rente de conjoint en lieu et place du versement de la rente dont le montant était inférieur à 10% de la rente AVS minimale.

### **III Nature de l'application du but**

#### **III 1 Explication des plans de prévoyance**

Type de plan: primauté des prestations pour les bénéficiaires de rentes

- Age réglementaire de la retraite: 65 ans pour les hommes et les femmes.
- Salaire déterminant: égal à la part du salaire mensuel qui dépasse le salaire couvert par la sécurité sociale. Le salaire déterminant des trois dernières années est égal au salaire déterminant moyen des 36 derniers mois.
- Crédit de participation: égal au total des mois durant lesquels le salaire déterminant est utilisé, augmenté éventuellement par des rachats de prestations selon l'art. 79b LPP, et diminué éventuellement suite à un retrait pour l'accession à la propriété du logement ou suite à un transfert dans le cadre d'un divorce.
- Rente de retraite: pour l'assuré invalide qui est au bénéfice de prestations déterminées selon le système de la primauté des prestations (cas survenus avant le 31 décembre 2019), le montant de la rente de retraite correspond au montant de la rente d'invalidité qui était servie au jour de l'ouverture du droit aux prestations de retraite.
- Rente d'enfant de retraité: prestation minimale LPP
- Rente d'invalidité: égale à  $1.8\% \times$  salaire déterminant des trois dernières années  $\times$  crédit de participation projeté.
- Rente d'enfant d'invalide: prestation minimale LPP
- Rente de conjoint: égale à 60% de la rente d'invalidité ou de retraite servie au jour du décès du bénéficiaire de rente.
- Rente d'orphelin: 15% de la rente d'invalidité ou de retraite servie au jour du décès du bénéficiaire de rente.
- Capital-décès:
  - forfaitaire (assurés invalides), en cas de décès pour une cause autre que l'accident: 13 fois le salaire mensuel de l'assuré.
  - minimum: somme des versements (apports de libre passage, rachats et cotisations personnelles) que l'assuré a personnellement effectué à la Fondation, avec intérêts, sous déduction des rentes déjà servies et encore dues par la Fondation

#### **III 2 Financement, méthodes de financement**

Les ressources de la Fondation sont constituées par les versements réglementaires des bénéficiaires et de l'Employeur et les revenus de sa fortune.

Une convention relative à la garantie de l'employeur et ses modalités d'utilisation a été conclue entre l'employeur (DuPont de Nemours International Sàrl et DuPont Specialty Products Operations Sàrl en Suisse ainsi que DuPont de Nemours Inc., société mère aux Etats-Unis) et la Fondation avec effet au 01.01.2020. Cette convention décrit la garantie de financement par l'employeur d'un éventuel futur découvert pour un montant maximum de CHF 100 millions sur une période de 15 ans. Cette convention est en outre renouvelable pour une durée de 10 ans.

### **III 3 Autres informations sur l'activité de prévoyance**

- Avec effet au 01.01.2020, les employés, qui au 31.12.2019 étaient des assurés actifs de la Fondation, sont assurés dans un plan de prévoyance en primauté de cotisations auprès de la Fondation collective LPP Swiss Life.

## **IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **IV 1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les états financiers et l'annexe ont été établis conformément aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

### **IV 2 Principes comptables et d'évaluation**

Les comptes annuels de la Fondation sont conformes aux dispositions de la LPP (articles 65a et 71 LPP, articles 47 à 60 OPP 2) et du Code des obligations (articles 957 à 964). Ils comprennent le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats dans le sens de la prévoyance professionnelle.

Le Conseil de fondation a chargé la société Aon Suisse SA de la tenue des comptes de la Fondation selon les principes applicables à la comptabilité commerciale.

### **Les critères d'évaluation de la fortune mobilière et immobilière au 31 décembre sont les suivants:**

Obligations	Valeur boursière
Actions, à l'exception des "Private equities" (voir ci-dessous)	Valeur boursière
Fonds de placement	Valeur boursière
Immeubles	Estimation selon Wuest & Partner (méthode DCF)
Conversion des monnaies étrangères	Les opérations en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au cours de clôture. Les pertes de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.
Autres actifs & passifs	Valeur nominale
Private Equities	La valeur estimée attribuée à ces investissements par la Direction du Fonds est basée sur les informations disponibles ou sur la base de la dernière évaluation connue +/- les mouvements de fonds sur l'année.

### **IV 3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

Néant.

## V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### V 1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation assume elle-même le risque vieillesse.

Le contrat d'assurance stop-loss établi avec Swiss Life pour la couverture des risques décès et invalidité a été résilié avec effet au 31.12.2019 suite à la sortie de la Fondation de l'ensemble des assurés actifs au 31.12.2019 pour une affiliation à la Fondation collective LPP Swiss Life au 01.01.2020. Selon ce contrat, la franchise était égale à 9.05% de la somme des salaires déterminants, au minimum à CHF 4.5 millions.

### V 2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Néant.

### V 3 Développement du capital de prévoyance pour les assurés actifs et inactifs en primauté des prestations

Capitaux de prévoyance des assurés actifs et inactifs	2020	2019
	CHF	CHF
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>0.00</b>	<b>195'142'813.70</b>
Mouvement de l'exercice	0.00	-32'956'229.85
Dispositions transitoires	0.00	25'839'441.00
TPG (somme de "Buy-out lump sum" et de "transition support")	0.00	13'309'567.00
Sortie collective vers Swiss Life	0.00	-201'335'591.85
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Les capitaux de prévoyance se décomposent de la manière suivante :

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	0.00	171'307'340.85
Capitaux de prévoyance des assurés inactifs	0.00	0.00
Contributions volontaires effectuées avant le 1 <sup>er</sup> mars 2012	0.00	6'474'425.15
Contributions volontaires effectuées après le 1 <sup>er</sup> mars 2012	0.00	23'553'825.85
Sortie collective vers Swiss Life	0.00	-201'335'591.85
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs et inactifs</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### V 4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	2020	2019
	CHF	CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00 %	1.00 %

Les avoirs de vieillesse selon la LPP des assurés actifs transférés à la Fondation collective LPP Swiss Life se montaient à CHF 28'554'997.40 au 31 décembre 2019.

#### **V 5 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes**

<b>Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	LPP 2015/0.50%	LPP 2015/0.50%
	CHF	CHF
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>803'894'907.00</b>	<b>601'368'590.00</b>
Mouvement de l'exercice	-41'347'063.00	20'495'377.00
Baisse du taux d'intérêt technique	0.00	125'000'586.00
Changement de bases techniques	0.00	57'030'354.00
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>762'547'844.00</b>	<b>803'894'907.00</b>

#### **V 6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques**

Conformément au règlement sur les engagements de prévoyance entré en vigueur au 31.12.2019, les bases techniques de la Fondation sont les tables LPP 2015 générationnelles avec un taux d'intérêt technique de 0.50%.

La Fondation alimente en outre les provisions techniques suivantes :

<b>Provisions techniques</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	CHF	CHF
Provision pour cas d'invalidité potentiels	4'500'000.00	4'500'000.00
<b>Provisions techniques</b>	<b>4'500'000.00</b>	<b>4'500'000.00</b>

Les provisions techniques sont constituées conformément au règlement sur les engagements de prévoyance en vigueur au 31.12.2019:

- La provision pour cas d'invalidité potentiels sera utilisée pour couvrir les coûts des éventuels cas d'invalidité qui ne seraient pas pris en charge par une compagnie d'assurance, ou sera intégralement dissoute au plus tard au 31.12.2023.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions techniques:

<b>Evolution des provisions techniques</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	CHF	CHF
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>4'500'000.00</b>	<b>61'871'000.00</b>
Provision pour longévité	0.00	-44'000'000.00
Provision pour retraites	0.00	-13'371'000.00
Provision pour risques invalidité et décès	0.00	-4'500'000.00
Provision pour cas d'invalidité potentiels	0.00	4'500'000.00
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4'500'000.00</b>	<b>4'500'000.00</b>

#### **V 7 Résultats de la dernière expertise actuarielle**

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31.12.2018. L'attestation de l'expert stipule ce qui suit :

La Fondation détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques périodiques LPP 2015 au taux d'intérêt technique de 3.00 % pour le calcul des engagements de prévoyance des assurés actifs et inactifs, et au taux d'intérêt technique de 2.00 % pour le calcul des engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes et des provisions techniques.

Au 31.12.2018, la situation financière de la Fondation présente un découvert de CHF 38'014'841.- et un degré de couverture selon l'annexe à l'article 44 OPP 2 de 95.6%.

L'expert conclut son rapport d'expertise en indiquant que:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;
- la Fondation offre la garantie, à la date de référence, qu'elle a pris les mesures appropriées pour remédier au découvert;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

#### **V 8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Conformément au règlement sur les engagements de prévoyance entré en vigueur au 31.12.2019, la Fondation utilise les tables générationnelles LPP 2015 avec un taux d'intérêt technique de 0.5% pour le calcul des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

#### **V 9 Modification des bases et hypothèses techniques**

Néant.

## V 10 Réserves de cotisations d'employeur avec / sans renonciation à l'utilisation

Situation au 31.12.2019

Dans le cadre de la sortie de la Fondation de l'ensemble des assurés actifs au 31.12.2019 pour une affiliation à la Fondation collective LPP Swiss Life au 01.01.2020, un nouveau contrat de financement a été établi entre la Fondation et la Fondatrice, les sociétés affiliées, avec une entrée en vigueur au 01.06.2019 pour les entités DuPont International Operations Sàrl et Pioneer Hi-Bred (Switzerland) SA, et une entrée en vigueur au 01.12.2019 pour les entités DuPont de Nemours International Sàrl, Solae Europe SA et DuPont Specialty Products Operations Sàrl.

Conformément à ces nouveaux contrats de financement, la totalité de la réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2018, soit CHF 22'200'000.-, a été dissoute au 31.12.2019 pour couvrir une partie des coûts supplémentaires liés au renforcement des paramètres et bases techniques.

Conformément au contrat de financement établi entre la Fondation et DuPont de Nemours International Sàrl et entré en vigueur au 01.12.2019, l'employeur a effectué une contribution additionnelle d'un montant de CHF 144'717'000.- destinée en particulier au renforcement des paramètres et bases techniques de la Caisse de rentiers. La part de cette contribution additionnelle permettant d'atteindre un degré de couverture de 100% au 31.12.2019 a été enregistrée dans une réserve de contribution de l'employeur assortie d'une clause de renonciation. Le solde de cette contribution additionnelle a été affecté à une réserve de contribution de l'employeur sans clause de renonciation.

Situation au 31.12.2020

La garantie de l'employeur et ses modalités d'utilisation conclue entre l'Employeur et la Fondation avec effet au 01.01.2020 stipule qu'en cas de découvert de la Fondation calculé à la date de bouclage selon l'annexe à l'article 44 OPP 2, l'Employeur assortira sa réserve de cotisations d'une déclaration de renonciation temporaire pour un montant égal au montant du découvert.

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la réserve de cotisation d'employeur (RCE) sans renonciation et avec renonciation à l'utilisation respectivement:

<b>Evolution de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	CHF	CHF
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>48'222'797.18</b>	<b>0.00</b>
Constitution de réserve de cotisations d'employeur sans renonciation (RCE)	0.00	48'222'797.18
Dissolution de réserve de cotisations d'employeur avec renonciation (RCE)	-22'903'011.00	0.00
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>25'319'786.18</b>	<b>48'222'797.18</b>

Le montant de CHF 22'903'011.00 correspond au financement du droit collectif de participation aux provisions techniques en faveur du collectif sortant.

<b>Evolution de la réserve de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	CHF	CHF
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>96'494'202.82</b>	<b>22'200'000.00</b>
Constitution de réserve de cotisations d'employeur avec renonciation (RCE)	0.00	96'494'202.82
Dissolution de réserve de cotisations d'employeur avec renonciation (RCE)	-3'024'353.00	-22'200'000.00
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>93'469'849.82</b>	<b>96'494'202.82</b>

Le montant de CHF 3'024'353.00 correspond au financement du découvert technique imputable aux assurés sortants.

**V 11 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2**

<b>Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>sans RCE</b>	CHF	CHF
Total des actifs	849'185'089.13	1'065'159'247.15
Dettes	-23'154'203.90	-208'157'862.20
Compte de régularisation des passifs	-354'424.90	-383'680.77
Réserve de cotisations d'employeur	-118'789'636.00	-144'717'000.00
<b>Fortune nette disponible</b>	<b>706'886'824.33</b>	<b>711'900'704.18</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	767'047'844.00	808'394'907.00
<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	<b>92.2 %</b>	<b>88.1 %</b>

<b>Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>avec RCE</b>	CHF	CHF
Total des actifs	849'185'089.13	1'065'159'247.15
Dettes	-23'154'203.90	-208'157'862.20
Compte de régularisation des passifs	-354'424.90	-383'680.77
Réserve de cotisations d'employeur	-25'319'786.18	-48'222'797.18
<b>Fortune nette disponible</b>	<b>800'356'674.15</b>	<b>808'394'907.00</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	767'047'844.00	808'394'907.00
<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	<b>104.3 %</b>	<b>100.0 %</b>

## **VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements**

### **VI 1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement**

Le règlement de placement entré en vigueur le 01.07.2020 a été approuvé par le Commissaire le 17.05.2021.

Le Conseil de fondation a mandaté Mercer Global Investments Europe Limited à Dublin en tant que Fiduciary manager de la Fondation. Le contrat a été signé le 31.01.2020. La transition a eu lieu entre avril et juin 2020.

Le dépositaire global des titres était la banque Julius Baer & Cie SA, son mandat a pris fin au 31.12.2020 et la totalité des placements ont été vendus ou transférés auprès d'un nouveau dépositaire à partir du deuxième trimestre 2020. Ce nouveau dépositaire global des titres est State Street Custodial Services (Ireland) Limited dont le siège social est à 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Les portefeuilles de Private Equity et d'Immobilier sont détenus directement par la Fondation et ne sont pas déposés auprès de State Street.

Une différence de flux de trésorerie d'environ CHF 16'000.00 est apparue. Selon Mercer, elle s'explique par le flux de trésorerie lié à l'un des mandats de private equity (DCM IV) pendant la période de transition.

Mercer gère une série de mandats pour la Fondation dans le cadre du mandat fiduciaire et est réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Les actifs non enveloppés dans les fonds Mercer sont présentés ci-dessous:

- UBS (FINMA) pour les obligations suisses
- Wilton Asset Management LLC (SEC);
- DuPont Capital Management (SEC);
- Eclosion2 (FINMA);
- LGT Capital Partners AG (SEC).

Les gestionnaires d'investissement suivants étaient en place au 01.01.2020 et ont été résiliés au cours du deuxième trimestre 2020:

- Credit Suisse (FINMA) pour le portefeuille d'actions suisses et le portefeuille d'obligations suisses;
- Wellington Management International Ltd (FCA) pour le portefeuille d'obligations internationales;
- AllianceBernstein L.P. (SEC) pour le portefeuille d'actions étrangères;
- Ashmore Group plc (SEC) pour le portefeuille de dettes des marchés émergents;
- Investec Asset Management Limited (FCA);
- JPMorgan Asset Management Limited (FCA);
- Pictet Asset Management SA (FCA).

Le portefeuille immobilier est géré par le Comité d'investissements avec le soutien de la société de gestion immobilière Régie du Rhône et d'un consultant immobilier M. Pierre Bovay.

En date du 3 mai 2021, Julius Baer & Cie SA a confirmé n'avoir reçu aucune rétrocession durant l'exercice 2020. Pour l'exercice 2019, Julius Baer & Cie SA a confirmé avoir reçu CHF 145'545.59 de rétrocessions de Ashmore durant l'année 2019 ; ce montant a été remboursé à la Fondation (voir chiffre VI 7). Concernant Wellington, aucune rétrocession n'a été versée en espèces en 2019, mais un total de CHF 8'123.54 a été reçu par la Fondation sous forme d'actions, lesquelles sont reflétées dans l'état des titres au 31.12.2019.

### **VI 2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP 2)**

Les exigences en matière de sécurité sont remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP 2.

### VI 3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Selon le règlement de placement et conformément aux principes de Swiss GAAP RPC 26, une approche « value-at-risk » avec un niveau de confiance raisonnable est appliquée pour calculer le niveau cible de cette réserve.

Selon le règlement de placement en vigueur au 31.12.2019, le Conseil de fondation et le commissaire avaient fixé le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur à 15% des engagements de prévoyance.

Selon le règlement de placement entré en vigueur au 01.07.2020, le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur avec un niveau de confiance de 99% est égal à 8% des engagements de prévoyance.

Les informations relatives à la réserve de fluctuation de valeur sont présentées dans le tableau suivant:

	31.12.2020	31.12.2019
Niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur: en % des capitaux de prévoyance et provisions techniques	8.00%	15.00%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	767'047'844.00	808'394'907.00
Niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur: en CHF	61'363'827.52	121'259'236.05

Le tableau suivant présente l'évolution de la réserve de fluctuation de valeur:

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
Dissolution / Attribution due au résultat d'exploitation	0.00	0.00
<b>Réserve de fluctuation au bilan</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>61'363'827.52</b>	<b>121'259'236.05</b>
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	<b>61'363'827.52</b>	<b>121'259'236.05</b>

## VI 4 Présentation des placements par catégorie

Année 2020

Catégories de placement	Total CHF	Allocation effective	Stratégie	Min.	Max.
<b>Liquidités</b>	<b>7'702'984.64</b>	<b>0.91%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>10.00%</b>
Obligations suisses	75'346'278.00	8.87%	9.30%	7.90%	10.70%
Global Buy and Maintain Credit	154'855'498.00	18.24%	19.00%	16.10%	21.80%
Obligations internationales	122'177'558.00	14.39%	15.00%	12.80%	17.30%
Obligations internationales de courte durée	96'265'080.00	11.34%	12.00%	10.20%	13.60%
Absolute Return Fixed Income	106'093'765.00	12.49%	13.00%	11.00%	15.00%
<b>Total Defensive Fixed Income</b>	<b>554'738'179.00</b>	<b>65.33%</b>	<b>68.30%</b>	<b>58.00%</b>	<b>78.40%</b>
Multi-assets Credit	109'742'840.00	12.92%	12.00%	10.20%	13.80%
<b>Total Growth Fixed Income</b>	<b>109'742'840.00</b>	<b>12.92%</b>	<b>12.00%</b>	<b>10.20%</b>	<b>13.80%</b>
<b>Immobilier</b>	<b>65'668'000.00</b>	<b>7.73%</b>	<b>7.20%</b>	<b>0.00%</b>	<b>12.00%</b>
DCM Private Equity	716'636.00	0.08%	} 6.50%	0.00%	12.00%
DCM III + IV Private Equity	15'292'916.00	1.80%			
Crown	41'985'344.00	4.94%			
Wilton Private Equity	68'531.00	0.01%	} 6.00%	5.10%	7.00%
Eclosion 2	1'230'000.00	0.14%			
Alternatifs Liquides	51'268'455.00	6.04%			
<b>Total Alternatifs</b>	<b>110'561'882.00</b>	<b>13.02%</b>	<b>12.50%</b>	<b>5.10%</b>	<b>19.00%</b>
c/c employeurs	0.00	0.00%			
Compte de régularisation d'actif	771'203.49	0.09%			
<b>Total de l'actif</b>	<b>849'185'089.13</b>	<b>100.00%</b>			

Toutes les catégories respectent les limites de placements selon la stratégie du règlement de placement entré en vigueur au 01.07.2020.

**Tableau de contrôle des limites de placement OPP 2 2020**

Catégories de placement	Montants CHF	Limites individuelles Art 54	Limites par catégorie Art 55			
Créances sur débiteurs en Suisse	83'820'466.13	} Max 10% par débiteur				
Créances sur débiteurs à l'étranger	0.00					
Créances en devises	356'396'692.96					
<b>Total</b>	<b>440'217'159.09</b>	<b>84'918'508.91</b>				
Biens immobiliers en Suisse	65'668'000.00	} Max. 5% par objet	} Max. 1/3 de 30%	} Max. 30 %		
<b>Total</b>	<b>65'668'000.00</b>					
Biens immobiliers à l'étranger	0.00					
<b>Total</b>	<b>65'668'000.00</b>	<b>42'459'254.46</b>	<b>84'918'508.91</b>	<b>254'755'526.74</b>		
Placements alternatifs	343'299'930.04		Max. 15%			
<b>Total</b>	<b>343'299'930.04</b>		<b>127'377'763.37</b>			
<b>Total du bilan</b>	<b>849'185'089.13</b>					
Monnaies étrangères	58'063'426.00		Max. 30 %			
<b>Total</b>	<b>58'063'426.00</b>		<b>254'755'526.74</b>			

Au 31 décembre 2020, les placements alternatifs dépassent la limite par catégorie fixée à 15% du total du bilan. Ils représentent en réalité 40% du total du bilan.

La stratégie de placement en vigueur au 31.12.2020 reflète la capacité de risque de la Fondation et est en ligne avec les exigences exposées dans l'article 50 OPP2. La stratégie d'investissement au 31.12.2020 s'étend au-delà des limites d'investissement prévues à l'article 55 de l'OPP2, notamment la répartition dans les placements alternatifs. En particulier, les allocations aux classes d'actifs « Total Defensive Fixed Income », « Total Growth Fixed Income » en plus de « Total Alternatifs » peuvent inclure des allocations à des actifs alternatifs. Les exigences en matière de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP 2.

## Année 2019

Catégories de placements	Total CHF	Allocation effective	Stratégie	Min.	Max.	Limites selon OPP 2
Liquidités	459'762'505.84	43.16%	37.00%	26.00%	44.00%	
Obligations suisses	32'869'440.97	3.09%	4.00%	1.50%	6.50%	
Obligations internationales	209'947'943.03	19.71%	24.00%	14.00%	29.00%	
Obligations Emerging Markets Hard Currency	39'780'293.90	3.73%	4.50%	3.00%	6.00%	
Obligations Emerging Markets Local Currency	41'581'000.74	3.90%	4.50%	3.00%	6.00%	
<b>Total Obligations et Liquidités</b>	<b>783'941'184.48</b>	<b>73.60%</b>	<b>74.00%</b>	<b>47.50%</b>	<b>91.50%</b>	
Actions suisses	0.00	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Actions internationales	0.00	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
<b>Total Actions</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>50.00%</b>
<b>Immobilier</b>	<b>62'266'000.00</b>	<b>5.85%</b>	<b>6.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>10.00%</b>	<b>30.00%</b> max.10% étr.
DCM Private Equity	991'381.78	0.09%	} 4.00%	0.00%	10.00%	
DCM III +IV Private Equity	15'225'228.01	1.43%				
Crown	37'150'526.33	3.49%				
Wilton Private Equity	225'461.24	0.02%				
Eclosion 2	982'000.00	0.09%				
Multi-assets	162'000'006.19	15.21%	16.00%	8.00%	22.00%	
<b>Total Alternatifs</b>	<b>216'574'603.55</b>	<b>20.33%</b>	<b>20.00%</b>	<b>8.00%</b>	<b>32.00%</b>	<b>15.00%</b>
c/c employeurs	0.00	0.00%				
Compte de régularisation d'actif	2'377'459.12	0.22%				
<b>Total de l'actif</b>	<b>1'065'159'247.15</b>	<b>100.00%</b>				
<b>Placements en devises étrangères (sans les op. à terme)</b>	<b>96'060'053.46</b>	<b>9.02%</b>				
<b>Placements en devises étrangères (avec les op. à terme)</b>	<b>96'060'053.46</b>	<b>9.02%</b>				<b>30.00%</b>

En 2019, toutes les catégories respectaient les limites de placement selon la stratégie de l'avenant n°1 au règlement de placement entré en vigueur au 01.07.2019.

#### **VI 5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

Il n'y a aucune opération sur "Futures" en cours au 31.12.2020 et les dispositions de l'article 56a OPP 2 concernant les instruments financiers dérivés sont respectées.

Au 31.12.2020, des opérations de change à terme sont en cours pour un montant de CHF 513'292.-.

Au 31.12.2019, il n'y avait aucune opération de change à terme.

#### **VI 6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

Aucun recours au prêt de titres n'a eu lieu dans les exercices 2020 et 2019.

#### **VI 7 Explication du résultat net des placements**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	CHF	CHF
<b>Récapitulation du résultat net des placements</b>		
Liquidités	-101'444.85	-996'618.17
Placements monétaires	-910'580.59	-948'902.56
Obligations	22'616'122.46	14'245'420.14
Actions	346'000.00	39'073'907.29
Wilton Private Equity	-49'376.24	67'470.56
DCM Private Equity	-170'181.24	-174'939.56
DCM III+IV	2'451'667.30	1'082'018.43
Crown	3'002'506.42	3'959'071.84
Investec + JPMorgan Multi-assets	7'549'784.22	4'080'499.24
Placements immobiliers directs	5'395'200.15	11'926'809.75
Frais TER	2'605'157.55	0.00
Honoraires de gestion de fortune	a) -3'782'603.00	-5'206'247.25
<b>Résultat net des placements</b>	<b>38'952'252.18</b>	<b>67'108'489.71</b>

<b>Performance nette déterminée par Mercer / Julius Baer</b>	<b>4.5 %</b>	<b>8.00 %</b>
<b>Taux d'intérêt crédité sur les contributions volontaires</b>		
<i>Contributions volontaires effectuées avant le 1<sup>er</sup> mars 2012</i>	—	<b>7.00 %</b>
<i>Contributions volontaires effectuées dès le 1<sup>er</sup> mars 2012</i>	—	<b>3.37 %</b>

<b>a) Répartition des honoraires de gestion de fortune:</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	CHF	CHF
<i>Credit Suisse - Bonds Switzerland</i>		56'714.78
<i>Credit Suisse - Equities Switzerland</i>		28'941.77
<i>AllianceBernstein - Equities International</i>		103'392.66
<i>DCM / Wilton / Eclosion 2 - Private Equity</i>		87'395.91
<i>Investec – Multi Asset</i>		347'265.30
		<b>623'710.42</b>
+ Custody Fees payés à Julius Baer:		197'471.84
+ Transactions, paiements et autres charges	25'204.10	25'969.54
+ Honoraires de gestion de fortune	936'908.61	0.00
+ Droit de timbre	2'467.50	0.00
	<b>964'580.21</b>	<b>847'151.80</b>
+ Frais de gérance immobilière	159'063.15	123'216.50
+ Frais Aon – part comptabilité titres	12'639.09	12'492.34
	<b>1'136'282.45</b>	<b>982'860.64</b>
+ <i>Frais TER</i>	<i>2'605'157.55</i>	<i>4'285'473.30</i>
- <i>Ashmore – Bonds Emerging Markets rétrocessions</i>	<i>0.00</i>	<i>-145'545.59</i>
Frais TER ajustés	VI 8 2'605'157.55	4'139'927.71
+ TVA payée sur prestations de services à l'étranger	41'163.00	83'458.90
	<b>3'782'603.00</b>	<b>5'206'247.25</b>

La modification de la répartition des honoraires de gestion de fortune au cours de l'année 2019 entre « frais de gestion de fortune comptabilisés directement » et « frais TER » s'explique par le changement de stratégie de placement au 01.07.2019 (vente de la totalité du portefeuille actions pour investir dans des fonds du marché monétaire à court terme).

#### **VI 8 Explication des frais de gestion de la fortune**

Les informations relatives aux frais TER fournies par Mercer sont présentées dans le tableau suivant:

<b>Company</b>	<b>Sub-Fund/Share Class</b>	<b>TER of Share Class</b>
Mercer QIF Fund plc	Mercer Liquid Alternatives Strategies Fund: Class I-1 CHF Hedged	
	- Level 1/2	0.47%
	- Level 3	2.04%
	Total	2.51%
Mercer QIF Fund plc	Mercer Multi Asset Credit Fund: Class M-1 CHF Hedged	
	- Level 1/2	0.33%
	- Level 3	0.61%
	Total	0.93%

<b>Placements</b>	<b>31.12.2020</b> CHF	<b>31.12.2019</b> CHF
Total des placements (selon le bilan)	<b>848'413'885.64</b>	<b>1'062'781'788.03</b>
dont:		
placements transparents	831'105'803.64	1'045'357'717.00
placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP 2	17'308'082.00	17'424'071.03
taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents)	97.96%	98.36%
<b>Frais de gestion de fortune</b>	<b>2020</b> CHF	<b>2019</b> CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	1'177'445.45	920'773.95
<b>Somme des frais TER ajustés calculés pour les placements collectifs</b>	<b>2'605'157.55</b>	<b>4'285'473.30</b>
Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	3'782'603.00	5'206'247.25
En % des placements transparents	0.46%	0.50%

#### **Placements collectifs dont les frais TER ne sont pas connus (placements non transparents) 2020**

<b>Code ISIN/Valeur</b>	<b>Devise</b>	<b>Nom du titre</b>	<b>Nb de parts</b>	<b>Valeurs de marché CHF</b>
-	USD	Wilton – Private Equity	-	68'530.00
-	USD	DCM II – Private Equity	-	716'636.00
-	USD	DCM III – Private Equity	-	6'019'409.00
-	USD	DCM IV – Private Equity	-	9'273'507.00
-	USD	Eclosion2 & CIE SCPC – Private Equity	-	1'230'000.00
<b>Total</b>				<b>17'308'082.00</b>

#### **Placements collectifs dont les frais TER ne sont pas connus (placements non transparents) 2019**

<b>Code ISIN/Valeur</b>	<b>Devise</b>	<b>Nom du titre</b>	<b>Nb de parts</b>	<b>Valeurs de marché CHF</b>
PREQ-03006294_WILTON	USD	Wilton – Private EQU	102'649.37	225'461.24
PREQ-03006294_ECLOS.	CHF	Eclosion 2 – PE	2'000'000.00	982'000.00
PREQ-03006294_DCM	USD	DCM - PE	2'143'938.04	991'381.78
009621811	USD	Units DCM Private Equity Fund IV	6'900'000.00	7'879'103.32
009610337	USD	Units DCM Private Equity Fund III	3'964'847.80	7'346'124.69
<b>Total</b>				<b>17'424'071.03</b>

## **VI 9 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	CHF	CHF
c/c SOLAE	-614.80	2.35
c/c PIONEER	10.05	10.05
c/c DISA	-94.85	-94.85
c/c DIOSA	-16'687.30	-16'687.30
<b>Total des placements auprès de l'employeur</b>	<b>-17'386.90</b>	<b>-16'769.75</b>

Aucun intérêt n'est porté en compte sur les c/c employeurs ni sur la réserve de cotisations d'employeur.

Le règlement de placement en vigueur stipule que les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés, à l'exception des comptes courants de cotisations.

En ce qui concerne la réserve de cotisations d'employeur, se référer au chiffre V 10 précédent.

## **VI 10 Restitution des avantages financiers (commissions et rétrocessions)**

Le contrôle du respect des dispositions légales relatives:

- aux affaires réalisées pour propre compte
- à la restitution des avantages financiers
- aux conflits et liens d'intérêts
- aux actes juridiques avec des personnes proches

a été réalisé.

## **VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**

### **VII 1 Explication du compte de régularisation d'actif**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	CHF	CHF
Loyers à recevoir	67'574.00	65'051.00
AFC impôt anticipé à récupérer	663'629.10	2'251'657.02
Fonds de garantie	0.00	59'481.10
Assurés pour remboursement de prestations	28'587.00	1'270.00
Effectif	11'413.39	0.00
<b>Total compte de régularisation d'actif</b>	<b>771'203.49</b>	<b>2'377'459.12</b>

### **VII 2 Explication du compte de régularisation de passif**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	CHF	CHF
Loyers reçus d'avance	3'463.00	5'096.00
Provisions frais d'administration	287'057.55	378'584.77
Provision fonds de garantie LPP	23'201.35	0.00
Impôt à la source s/prestations	40'703.00	0.00
<b>Total compte régularisation de passif</b>	<b>354'424.90</b>	<b>383'680.77</b>

### VII 3 Explication du compte "Frais d'administration"

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
<b><u>Frais d'administration</u></b>		
Cotisations diverses	0.00	386.40
Frais juridiques	71'731.35	48'681.65
Frais divers	19'047.51	15'135.00
Frais mensuels UBS	10'660.40	21'103.65
Frais mensuels s/rentes	34'646.55	36'847.91
	<b>136'085.81</b>	<b>122'154.61</b>
<b><u>Frais de gestion</u></b>		
Honoraires Aon	231'692.91	372'093.56
	<b>231'692.91</b>	<b>372'093.56</b>
<b><u>Frais de l'expert</u></b>		
Honoraires Aon	170'123.00	297'726.40
Honoraires Mercer	63'855.40	152'351.40
	<b>233'978.40</b>	<b>450'077.80</b>
<b><u>Frais organe de révision</u></b>		
Ajustement transitoire année précédente	6'285.13	718.36
Provision PwC exercice en cours	63'397.33	44'000.00
	<b>69'682.46</b>	<b>44'718.36</b>
<b><u>Frais autorité de surveillance</u></b>		
Autorité de surveillance	24'323.80	14'043.15
	<b>24'323.80</b>	<b>14'043.15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>695'763.38</b>	<b>1'003'087.48</b>

### VII 4 Explication du compte prestations d'assurance

En 2020 et en 2019, il n'y a pas eu de produits de prestations d'assurance.

### VIII Demandes de l'autorité de surveillance

Toutes les demandes de l'autorité de surveillance ont été traitées.

### IX Autres informations relatives à la situation financière

Néant.

#### IX 1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

La Fondation étant en découvert au 31.12.2018, les clauses des contrats de financement entrés en vigueur au 01.11.2018 relatives à un découvert selon l'article 44 OPP 2 ont été appliquées. La totalité de la réserve de contribution de l'employeur a été assortie d'une clause de renonciation au 31.12.2018.

La Fondation étant en découvert au 31.12.2019, les clauses des contrats de financement entrés en vigueur au 01.06.2019 et au 01.12.2019 ont été appliquées. Une partie de la réserve de contribution de l'employeur dans laquelle la contribution additionnelle de l'employeur destinée en particulier au renforcement des paramètres et bases techniques de la Caisse de rentiers d'un montant de CHF 144'717'000 a été assortie d'une clause de renonciation au 31.12.2019.

Se référer au chiffre V 10 précédent.

## ***IX 2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations d'employeur***

Se référer au chiffre V10 précédent.

## ***IX 3 Liquidation partielle***

Avec effet au 01.01.2020, les employés, qui au 31.12.2019 étaient des assurés actifs de la Fondation, sont assurés dans un plan de prévoyance en primauté des cotisations auprès de la Fondation collective LPP Swiss Life. La mise en œuvre de ce changement de solution de prévoyance s'est traduite par une résiliation de la convention d'affiliation des employeurs affiliés à la Fondation avec effet au 31.12.2019 et une notification de la Fondatrice à la Fondation que l'assurance de ses assurés actifs dans le plan de prévoyance en primauté des prestations au sein de la Fondation prendra fin au 31.12.2019. Les bénéficiaires de rentes restent par ailleurs assurés dans la Fondation.

Sur la base de ces éléments et conformément au règlement ad-hoc, le Commissaire a constaté, lors de la séance du 21 avril 2020, que les conditions pour une liquidation partielle sont remplies au 31.12.2019.

Le rapport de liquidation partielle établi au 31.12.2019 a été rédigé par Aon en tant qu'expert en prévoyance professionnelle de la Fondation. Ce rapport, daté du 26 juillet 2021 a été remis au Commissaire et à l'autorité de surveillance. Les conclusions de ce rapport sont intégrées dans les présents comptes annuels.

Une information a été envoyée à l'ensemble des assurés (sortants et restants) avec un délai de recours au 30 septembre 2021 et une publication a été faite à la FO SC (feuille officielle suisse du commerce) le 12 août 2021.

## ***IX 4 Prêts sur polices***

Néant.

## ***IX 5 Separate Accounts***

Néant.

## ***IX 6 Mise en gage d'actifs***

Les immeubles sis à la rue de la Terrassière 37-39, ruelle du Couchant 7-9 à Genève ainsi qu'à la rue des Lattes 3 à Meyrin sont grevés de cédulas hypothécaires au porteur pour un total de CHF 17'558'000.00. Ces cédulas au porteur se trouvent dans les coffres de la Fondatrice.

Des hypothèques légales, pour un montant de CHF 1'883'471.00, sur les immeubles sis au chemin des Vignes 24 au Petit-Lancy et à l'Avenue Aire 91A à Genève, sont inscrites au registre foncier.

## ***IX 7 Responsabilité solidaire et cautionnements***

Néant.

## ***IX 8 Procédures juridiques en cours***

Néant.

## ***IX 9 Opérations particulières et transactions sur la fortune***

Néant.

## **X Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant.